

ATTESTATION FISCALE / TARIF 2023

délivrée par le Service des contributions de
la Commune de

aux parents désirant placer leur enfant
À LA COLONIE DE RAVOIRE

Séjour d'hiver du 19 au 25 février 2023 (A)

Nous, soussignés, Service des contributions de la Commune de _____, attestons que :

Nom et prénom de l'autorité parentale : _____

Adresse : _____

Localité : _____

(Le contribuable précité autorise le Service des contributions à communiquer les chiffres de son revenu)

a un revenu annuel déterminant de la catégorie _____ (voir ci-dessous)

Le revenu annuel déterminant correspond au revenu imposable selon chiffre 26 de la dernière taxation fiscale : période _____

Signature du contribuable

Accord, le _____

Service des contributions

Certifié conforme, le _____

CONFIRMATION

L'Administration communale de _____ confirme, par la signature de la présente, prendre en charge les subventions (voir ci-dessous) suivantes liées au placement dans la structure, pour l'enfant (nom et prénom) _____

- la subvention communale fixe
- la subvention communale pour l'enfant
- la subvention communale fixe et la subvention communale pour l'enfant
- aucune subvention

Le Secrétaire

La Présidente

_____, le _____

Colonie de Ravoire (tarif 2023)

Catégorie	Revenu		Coût annuel Commune de Martigny	Coût annuel HORS COMMUNE
Coût du séjour net			500.00	500.--
Soutien de la Commune de Martigny			- 50.00	- 50.--
Prix de revient facturé aux parents			450.00	450.00
		Subventions		
1	jusqu'à 20'000.--	80%	90	
2	20'001. -- à 30'000.--	70%	135	
3	30'001. -- à 40'000.--	60%	180	
4	40'001. -- à 50'000.--	50%	225	
5	50'001. -- à 60'000.--	40%	270	
6	60'001. -- à 70'000.--	30%	315	
7	70'001. -- à 80'000.--	20%	360	
8	dès 80'001. --	10%	405	
	HORS COMMUNE			450